



Association haut-saônoise pour la sauvegarde de l'enfance à l'adulte

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

## POINT HABITAT JEUNES

point habitat jeunes



PHAJ

ASSOCIATION HAUT-SAONOISE POUR L'ENFANT ET L'ADULTE

LE **P**POINT **H**HABITAT **J**JEUNES

De Frotey-Les-Vesoul

est géré par

L'**A**SSOCIATION **H**AUT **S**AONOISE POUR

LA **S**AUVEGARDE DE L'**E**NFANT

A L'**A**DULTE

**Président du Conseil d'Administration**

Fabrice TAILLHARDAT (depuis le 22 octobre 2021)

**Directeur Général**

Gilles VALLADONT

**Responsable du PHAJ**

Karine LAVALLEE depuis le 13 février 2023

# Table des matières

<b>IDENTIFICATION ET DONNEES GENERALES SUR LA STRUCTURE .....</b>	<b>4</b>
1. LA MISSION.....	4
2. LES AGREMENTS ET L'AUTORISATION.....	4
3. LES DISPOSITIFS ACCUEILLIS.....	5
4. LES PRESTATIONS ANNEXES.....	5
• LA LOCATION DE SALLES DE REUNION. ....	5
• LA LAVERIE .....	5
5. L'APPEL A PROJET CONTRAT ENGAGEMENT JEUNE – JEUNES EN RUPTURE (CEJ-JR).....	5
<b>DESCRIPTION DE L'ACTIVITE ET DU FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT EN 2023 .....</b>	<b>6</b>
1. LES DEMANDES D'ADMISSION.....	6
2. L'ACCUEIL.....	6
3. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-EDUCATIF.....	6
4. L'ANIMATION.....	7
<b>LES PERSONNES ACCOMPAGNEES .....</b>	<b>8</b>
1. REPARTITION PAR SEXE.....	8
2. REPARTITION PAR AGE EN 2023 .....	8
3. REPARTITION PAR ORIGINE GEOGRAPHIQUE EN 2023 .....	8
4. NATIONALITE DES RESIDENTS PAR CONTINENTS .....	8
5. DUREE MOYENNE DES SEJOURS .....	9
<b>LES RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>9</b>
1. L'ORGANIGRAMME.....	9
2. LES MOUVEMENTS.....	9
3. LES MOTIFS DE DEPART .....	10
4. LA REPARTITION HOMME-FEMME .....	10
5. L'ABSENTEISME .....	10
6. L'ANCIENNETE DU PERSONNEL.....	10
7. LA FORMATION.....	10
8. L'ACCUEIL DES STAGIAIRES.....	11
<b>DYNAMIQUE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE.....</b>	<b>11</b>
1. LES TRAVAUX .....	11
2. ATELIER CAF/BUDGET : .....	11
3. LE CHANGEMENT DE LOGICIEL DE GESTION LOCATIVE/FACTURATION.....	12
4. LES BESOINS EN LOGEMENT SUR NOTRE TERRITOIRE.....	12
<b>ETAT DES LIEUX DE L'EXECUTION BUDGETAIRE.....</b>	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
<b>AUTRES ELEMENTS UTILES A LA COMPREHENSION DE L'ACTIVITE DE LA STRUCTURE .....</b>	<b>12</b>
1. LES PARTENARIATS .....	12
2. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2023.....	12

---

## Identification et données générales sur la structure

---

### 1. La mission

Ouvert en 1967, le Point Habitat Jeunes propose depuis cette époque, une solution d'hébergement temporaire destinée aux personnes ayant des revenus limités ou rencontrant des difficultés d'accès au logement ordinaire, pour des raisons économiques mais aussi sociales, et pour lesquelles un accompagnement social peut s'avérer nécessaire.

Il peut s'agir de chambres simples, de chambres équipées, de studios meublés. Les tarifs proposés sont modulés en fonction du type d'hébergement. Ils sont étudiés en fonction du revenu des personnes accueillies. La plupart ouvrent droit à une prestation d'APL en fonction des revenus de la personne résidente.

Pour accompagner les jeunes, nous disposons de 3 sites :

- Un site situé 19, rue Marcel Rozard à Frotey-lès-Vesoul et qui a une capacité d'accueil de 83 places.
- Un site situé au Relais 19, rue de la Vaugine à Pusey et qui a une capacité de 77 places
- Un site situé au Boulevard des Alliés à Vesoul et qui a une capacité de 5 places.

Ces hébergements offrent des prestations communes :

- Surveillance de nuit
- Secrétariat
- Accompagnement éducatif
- Gestion locative
- Entretien de certaines parties communes.

Sur l'année 2023, le taux d'occupation est de 84% pour l'ensemble des trois sites.

### 2. Les agréments et l'autorisation

Le Point Habitat Jeunes de Frotey-lès-Vesoul est une résidence sociale (RS) de 122 places. Arrêté DDT 2021-N° 94 pour le renouvellement de deux agréments : "Ingénierie Sociale, Financière et Technique" et "Intermédiation Locative et Gestion Locative Sociale" renouvelés pour 5 ans (2026).

Le Point Habitat Jeunes fait partie d'une catégorie spécifique de résidence sociale puisque qu'il détient également une autorisation Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT). Arrêté Préfectoral N°70-2016-12-21-022, du 19 décembre 2016 valable pour une durée de 15 ans.

Les FJT possèdent une double appartenance réglementaire et relèvent de 2 codes de loi : le **Code de l'Action Sociale et des Familles** et le **Code de la Construction et de l'Habitat**.

Les FJT sont des **Etablissements et Services Sociaux et Médico Sociaux** au sens de l'alinée-10° de l'article L.312-1 du CASF. + les décret 2015-951 du 31 juillet 2015 et l'instruction N° DGCS/SD1A/2015/284 du 9 septembre 2015.

Les RS-FJT ne peuvent héberger que des personnes ayant moins de 30 ans contrairement aux Résidences Sociales qui n'ont pas de limite d'âge.

Les RS-FJT ont accès au financement de la Prestation de Service Foyer de Jeunes Travailleurs versée par la Caisse d'Allocation Familiale. A ce titre, nous nous devons de respecter un accueil de public défini par la Caisse d'Allocation Familiale. Des pourcentages s'appliquent en fonction des différents publics.

Depuis plusieurs années, le PHAJ ne respectait plus la répartition du public exigée par la CAF, c'est pourquoi nous avons demandé et obtenu une diminution de notre autorisation FJT qui est passée de 122 places à 70 places.

Nous aurons donc à partir de 2024 la répartition suivante : 122 places de Résidence Sociale dont 70 places RS-FJT.

### 3. Les dispositifs accueillis

Au sein de notre structure, nous hébergeons également :

- Des mineurs non accompagnés pris en charge par le dispositif SAJES sous la direction de Mr MARTZLOFF. Nous accueillons actuellement 26 jeunes MNA.
- Des personnes suivies par le CHRS SAFED sous la direction de Mme GRESSET : 10 jeunes du Dispositif Insertion Jeunes (DIJ) et 5 femmes victimes de violences intrafamiliales, soit 15 personnes.

Le personnel de ces dispositifs vient travailler quotidiennement au sein du PHAJ (3 travailleurs sociaux SAJES et 1 DIJ).

### 4. Les prestations annexes

#### La location de salles de réunion.

En plus de son offre d'hébergement, le PHAJ loue des salles de réunion. Nous disposons actuellement d'une grande salle de réunion, équipée pour la projection, pouvant recevoir jusqu'à 100 personnes mais que nous pouvons également louer pour des plus petits groupes puisque les cloisons sont amovibles (soit 3 salles de réunion). Nous louons également les anciennes salles de restauration de la cafétéria (non équipées pour la projection).

#### La laverie

Les résidents peuvent avoir accès à la laverie à des tarifs préférentiels.

### 5. L'appel à projet Contrat Engagement Jeune – Jeunes en Rupture (CEJ-JR)

En Juillet 2022, le PHAJ a répondu à l'appel à projet CEJ-JR et a été retenu. Il s'agit de repérer des jeunes en rupture sur le département de la Haute Saône, de lever certains freins liés à un besoin d'accompagnement éducatif spécifique, à la mobilité ou à l'hébergement afin de leur permettre de signer un contrat engagement jeune avec une mission locale de la Haute-Saône. Une fois le CEJ-JR signé, un co-accompagnement se met en place avec la mission locale afin de s'assurer que le jeune respecte les obligations du CEJ-JR. Ce premier appel à projet a été signé pour une durée de 2 ans, de janvier 2023 à décembre 2024.

La mise en œuvre de cet appel à projet a commencé en février 2023. L'équipe a rencontré plus de 60 partenaires sur toute la Haute Saône et pris contact avec 114 jeunes.

En décembre 2023, nous avons accompagné 35 jeunes dont 16 ont signé un contrat engagement jeune- jeunes en rupture. Le taux d'avancement des objectifs fixés par le financeur est de 44% pour l'action de repérage et de 26% pour l'objectif de signature de contrats engagement jeune.

En septembre 2023, nous avons répondu à second appel à projet « CEJ-JR » vague 2, afin de demander des financements complémentaires. Nous avons ainsi obtenu le financement de 0.5 ETP supplémentaire de travailleur social, le financement d'un partenariat avec le BE4WORK, un budget animation et la prolongation sur l'année 2025.

---

## Description de l'activité et du fonctionnement de l'établissement en 2023

---

### 1. Les demandes d'admission

Durant l'année 2023, 116 personnes demandant une admission ont été reçues par l'éducateur du PHAJ dans le cadre d'un entretien d'évaluation de leur situation.

Chaque demande est ensuite étudiée lors de la commission d'admission qui se réunit une fois par semaine et qui valide ou non la demande.

Les logements sont attribués selon les disponibilités, le lieu recherché, l'autonomie du jeune

En 2023, 72 % des demandes ont reçu un avis favorable de la commission. Des aides à l'accès au logement (Garantie Visale, FSL...) sont sollicitées régulièrement afin de faire aboutir la demande de logement.

### 2. L'accueil

L'installation peut se faire 24h/24 et 365 jours par an, grâce à la présence de surveillants de nuit et de personnel socio-éducatif les week-ends et jours fériés.

Lors de l'accueil, le professionnel procède à la remise des documents : livret d'accueil, charte des droits et libertés, explication du règlement de fonctionnement. Il remet un état des lieux et peut apporter des informations pratiques sur l'agglomération : plan de ville, horaires des bus. Il finalise le dossier administratif : signature du contrat de séjour ; encaissement du loyer et dépôt de garantie, dossier APL.

### 3. L'accompagnement socio-éducatif

Pour consolider l'insertion des jeunes qui en ont le plus besoin et qui font le choix de faire appel à notre accompagnement, l'équipe éducative se concentre à lever les freins tout en permettant à ces jeunes d'être acteurs de leur parcours.

**Le PHAJ est une passerelle vers l'acquisition d'autonomie pour ces jeunes, un suivi éducatif est donc nécessaire.**

Au cours de l'année 2023, un accompagnement social a été réalisé auprès de 52 jeunes.

La demande est moins importante au Relais 19 : en général les jeunes qui y sont accueillis ont une autonomie plus affirmée ou des relais familiaux plus importants.

Chaque jeune qui sollicite un accompagnement social est rencontré autant de fois que nécessaire dans le cadre d'entretiens individuels.

Au total, 168 entretiens individuels d'accompagnement social au PHAJ, sur l'extérieur, au bureau ou téléphonique ont été réalisés cette année.

Parmi les jeunes qui ont bénéficié d'un accompagnement social :

- 60% sont à la recherche d'un emploi
- 20% sont en formation
- 20% sont en emploi

Parmi ces profils plusieurs problématiques se détachent. Celles-ci peuvent se cumuler selon les situations. Les plus significatives sont les suivantes :

✚ Plus de 80 % des résidents accompagnés l'étaient à la suite d'une fin d'accompagnement par une structure sociale ou médico-sociale (Centre éducatif, MECS, CADA, AHSRA, MNA...) ou une sortie d'un dispositif d'aide spécifique (DIJ, Contrat Jeune Majeur). Dans ce cas le relais est assuré avec les intervenants précédents pour assurer une continuité dans l'accompagnement proposé.

✚ 80 % des jeunes qui ont bénéficié d'un accompagnement social sont de nationalité étrangère (statut de réfugié, demandeur d'un titre de séjour ayant actuellement un récépissé ou carte de résident). Il s'agit ici d'un besoin particulier d'accompagnement. La barrière de la langue, une méconnaissance des institutions, des droits et du fonctionnement administratif français accroissent le besoin d'un accompagnement social de proximité.

#### 4. L'animation

Nous avons proposé les animations suivantes sur l'année 2023 :

✚ Fête de l'été : un repas a été organisé le 20 juin 2023 pour célébrer l'été. Un moment de convivialité qui a été très apprécié par les jeunes du FJT.

✚ Rencontre futsal organisée par l'UHRAJ : un tournoi de foot inter FJT a été organisé à la salle des sports de Besançon, une équipe PHAJ et une équipe SAJES ont participé à l'événement qui a eu lieu le 28 juin 2023, soit 12 personnes. Nous sommes arrivés deuxième de ce championnat et les résidents ont passé une excellente journée.



✚ Groupe de parole : Le premier groupe de parole a pu être réalisé le 12 décembre 2023. 9 résidents encadrés par l'éducateur et la responsable de l'établissement ont participé pour échanger sur divers points comme par exemple la sécurité incendie, l'hygiène des cuisines communes, les améliorations apportées au PHAJ... Ces temps sont nécessaires pour faire un point avec les résidents sur le fonctionnement de l'établissement.

✚ Pour Noël et Nouvel an, nous avons organisé des repas avec les résidents afin de pouvoir passer les fêtes ensemble et créer des moments de convivialité. Une vingtaine de résidents ont participé à ces événements.

## Les personnes accompagnées

En 2023, nous avons accueilli 221 jeunes au total.

### 1. Répartition par sexe

Nombre de personnes	2023
Garçons	182
Filles	39
Total	221



### 2. Répartition par âge en 2023

Ages	2023
- 18 ans	32
de 18 à 21 ans	109
de 22 à 25 ans	38
de 26 à 30 ans	23
Plus de 30 ans	19

La très grande majorité du public est âgé de 18 à 25 ans. Cependant, la diminution de notre agrément FJT au profit de la Résidence Sociale nous permet d'accueillir des personnes de plus de 30 ans rencontrant des difficultés passagères d'ordre social ou financier.

### 3. Répartition par origine géographique en 2023

Etant entendu que l'origine géographique correspond à celle immédiatement avant l'accueil sur le PHAJ.

Origine	2023
Département (70)	138
Région	30
France	33
DOM-TOM	2
Autres Pays	18



### 4. Nationalité des résidents par continents

Continent	2023
Asie	19
Europe (hors France)	15
Afrique	90
Amérique	2
France	95



## 5. Durée moyenne des séjours

En 2023, nous avons accueilli 103 nouveaux résidents (y compris les personnes des dispositifs) et 104 résidents sont sortis de nos effectifs. La durée moyenne de séjour est de 195 jours.

Durée du séjour	2023
Plus d'un an	52
6 mois à un an	43
3 à 6 mois	66
1 mois à 3 mois	46
1 semaine à 1 mois	9
moins d'une semaine	5

La grande majorité des durées de séjour dépasse les 3 mois (73%). Près d'un quart sont de plus d'un an.

---

## Les ressources humaines

---

### 1. L'organigramme

Une direction unique assure la gestion des trois sites. Le PHAJ est ouvert 365 jours par an. Au 31/12/2023, le PHAJ comprend 10,8 ETP pour 12 personnes physiques (dont 1 personne en CDD et 1 apprenti).

Au 01/01/2024, le dispositif d'intervention sociale de rue (grande précarité) est rattaché au PHAJ, venant renforcer l'équipe éducative de 2 personnes supplémentaires (1,65ETP).

A noter également que 2 travailleurs sociaux sont spécialement dédiés au dispositif Contrat Engagement Jeune – Jeunes en rupture (CEJ-JR) dont le financement (subvention Etat) est assuré jusqu'au 31/12/2025.

### 2. Les mouvements

<b>Effectif au 31.12.2022</b>	<b>14 personnes (12,2 ETP)</b>
<b>Entrées en 2023</b>	4 personnes en CDD (3,5 ETP) 2 personnes en CDI 1 personne en contrat d'apprentissage
<b>Sorties en 2023</b>	5 personnes en CDD 4 personnes en CDI
<b>Effectif au 31.12.2023</b>	<b>12 personnes (10,8 ETP)</b>

### 3. Les motifs de départ

En 2023, 9 personnes sont sorties de nos effectifs pour les motifs suivants :

-  1 rupture conventionnelle
-  3 fins de contrat CDD
-  1 transfert vers un autre établissement
-  3 licenciements pour motif économique (fermeture de la restauration)
-  1 rupture de contrat CDD pour un CDI dans une autre structure

Les licenciements économiques et la rupture conventionnelle sont liés à la fermeture de la restauration fin 2022.

### 4. La répartition homme-femme

Il y a autant d'homme que de femmes dans l'effectif du PHAJ. C'est l'égalité parfaite.

### 5. L'absentéisme

Le taux d'absentéisme est de 2.91% sur l'année 2023

### 6. L'ancienneté du personnel

L'ancienneté moyenne est de 7 ans

### 7. La formation

En 2023, le personnel a pu bénéficier des formations suivantes :

<b>Intitulé</b>	<b>Nb Heures/Séance</b>	<b>Nb de séances</b>	<b>Nb de professionnels</b>	<b>Total</b>
Formation incendie	1 h	1	12	12 h
Logiciel SIHAJ (partie socio-éducative)	7 h	1	3	21 h
Logiciel SIHAJ (partie gestion locative/facturation)	7 h	2	2	28 h

Habilitation électrique	7 h	2	2	28 h
Tuteur – Maitre d'apprentissage	7h	2	1	14 h

Total pour l'année 2023 : 103 heures de formation qui ont concerné 12 personnes.

## 8. L'accueil des stagiaires

En 2023, nous avons accueilli :

- Une stagiaire BAC PRO LES METIERS DE L'ACCUEIL (du 20 mars au 15 avril 2023)
- 3 stagiaires BUT « Hygiène, sécurité, environnement » (du 04/11/2023 au 15/02/2024)
- un jeune de l'IME Dr Jean Louis BEAUDOIN dans le cadre de la découverte d'un métier. Lucas a ainsi pu accompagner notre agent d'entretien des bâtiments dans son quotidien et découvrir son travail.

L'accueil des stagiaires nous permet de réfléchir à nos pratiques avec une vision nouvelle. Cette année, les stagiaires de l'IUT nous ont apporté une aide précieuse sur la mise en place de procédures incendie sur notre établissement.

---

## Dynamique d'amélioration continue de la qualité

---

### 1. Les travaux

En 2023, afin d'améliorer nos prestations pour nos résidents, nous avons réalisé certains travaux pour la rénovation de nos logements. Par exemple, nous avons refait à neuf certains sanitaires du Bâtiment A du Relais 19, sécurisé les bâtiments, remplacé les machines à laver et sèches linge vétustes, entrepris une recherche concernant les fuites sur le site de Frotey...

Plusieurs entreprises locales sont donc intervenues sur nos sites pour effectuer ces travaux.

Il est à noter qu'en moyenne, fin d'année 2023, les demandes d'intervention dans les logements étaient de 6 par jour.

Nous avons également revu notre organisation de travail afin de prioriser les demandes urgentes et ainsi pouvoir répondre rapidement aux locataires de notre établissement.

### 2. Atelier CAF/Budget :

L'éducateur et la secrétaire ont travaillé fin 2023 sur la préparation d'un atelier CAF/Budget à destination des nouveaux résidents de la structure. En effet, nous constatons que lors de l'arrivée dans notre structure, les jeunes ont des problèmes avec l'utilisation du site de la CAF pour déclarer leurs revenus et de manière générale, ne mesurent pas sur leur budget les impacts de la déclaration des ressources (notamment la baisse des APL). La création d'un outil, sous forme de jeu, leur

permettant d'appréhender les mécanismes de cette déclaration, va pouvoir les aider à anticiper leurs dépenses. Cet atelier a été proposé pour la première fois, le 16 janvier 2024.

### 3. Le changement de logiciel de gestion locative/facturation.

Afin de sécuriser notre système informatique, nous avons travaillé en décembre 2023 sur la mise en place d'un nouveau logiciel informatique, le logiciel SIHAJ pour un début au 01 janvier 2024. Ce logiciel, plus simple d'utilisation et plus ergonomique, va nous permettre de mieux gérer notre parc locatif, de pouvoir effectuer le suivi socio-éducatif de tous les résidents ainsi que les animations collectives proposées. Par ailleurs, l'extraction de données proposées par ce logiciel va permettre de piloter de façon plus efficiente notre activité.

### 4. Les besoins en logement sur notre territoire

En 2023, nous avons rencontré plusieurs partenaires afin d'analyser le besoin de logement sur notre territoire (Stellantis, GH70, Agences d'intérim...). La participation au groupe de travail du SIAO nous a également permis d'appréhender les besoins pour les populations les plus défavorisées. Nous constatons que le besoin en petit logement (studios notamment) est important et qu'il en existe très peu sur le bassin Vésulien. Notre parc de logement est donc intéressant.

---

## Autres éléments utiles à la compréhension de l'activité de la structure

---

### 1. Les partenariats

Pour pouvoir accompagner les jeunes, le PHAJ a tissé de nombreux partenariats avec les acteurs locaux de l'insertion sociale et professionnelle. Citons par exemple, la mission locale de Vesoul pour l'insertion professionnelle, la préfecture pour l'accès aux droits, l'Esat de Villersexel dans le cadre du BE4WORK, le centre éducatif de Frasne le Château....

L'adhésion au réseau UNHAJ et URHAJ nous permet également de participer à des réunions ou événements avec d'autres FJT de notre région et de mieux appréhender les orientations politiques dans notre secteur.

### 2. Les faits marquants de l'année 2023

 Mise en œuvre de l'appel à projet « CEJ-JR » avec l'arrivée de deux nouveaux éducateurs sur le PHAJ.

 L'arrivée de la nouvelle responsable du PHAJ en février 2023 (démissionnaire en avril 2024)

 La réorganisation du travail au sein de l'établissement notamment suite à la fermeture de la restauration

- ✚ L'accord avec la CAF d'une baisse du nombre de places de FJT (de 122 places à 70 places) et le renouvellement de l'agrément de la prestation de services « fonction socio-éducative » (jusqu'au 31/12/2025).
- ✚ Les travaux d'entretien des bâtiments et les opérations conséquentes de désinsectisation
- ✚ La réponse à l'appel à projet « CEJ-JR » vague 2 en septembre 2023 et l'obtention de moyens financiers supplémentaires et de prolongation jusqu'en 2025.
- ✚ La mise en place du nouveau logiciel de gestion locative/facturation

Karine LAVALLEE

*Nous tenons à remercier Mme JEDREK Sabine, référente gestion locative et Mr CHALUMEAU Bruno, moniteur éducateur qui ont participé à la conception de ce document*